

« Garde à vue, retenues et rétentions (CLAJ FC) »
Vendredi 23 octobre 2026, de 9h à 13h, à distance
Par Me Tristan HENNEBOIS, Avocat au Barreau de Nantes

PROGRAMME

La formation a pour but d'être une formation pratique, de ne pas être un simple rappel des textes du code de procédure pénal.

Le but est de connaître par exemple les documents à prendre et les réflexes à avoir avant de se rendre à une garde-à-vue, rétention ou retenue.

Mais également de savoir quels sont les réflexes à avoir lors de l'entretien avec le gardé à vue, l'étendue de l'intervention de l'avocat lors d'une garde à vue et/ou lors de l'audition de son client.

Il s'agit aussi de voir comment gérer les "à côté" de la garde-à-vue, rétention ou retenue avec par exemple la gestion des proches et de la famille.

Enfin, il s'agit de connaître aussi les suites possibles à ses mesures, comment préparer le client au mieux même si l'on intervient pas derrière.

